



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	12	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 4 octobre 2013

**OBJET : 29-1 - RESIDENCE
ARTISTIQUE - CONVENTION DE
PARTENARIAT, AVEC LE CENTRE
INTERNATIONAL DE VALBONNE -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le vendredi 4 octobre 2013 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du
27/09/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES
FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa
PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique
CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER,
M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith
LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M.
Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN,
Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu
GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M.
Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, M. Pierre
AUBRY

N°Enregistrement :

2747/13

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Jacques GENTE
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric PAUGET
M. André PADOVANI à Mme Françoise THOMEL
M. Alain BIGNONNEAU à M. Francis PERUGINI
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
M. Jacques BAYLE à M. Alain CHAUSSARD
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 11/10/13
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 11 OCT. 2013

Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

Absents : M. Jean-Pierre GONZALEZ

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir
ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

29-1 - RESIDENCE ARTISTIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE INTERNATIONAL DE VALBONNE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME
COMMISSION FINANCES

Dans le cadre des efforts conjoints des acteurs de l'Éducation et des acteurs de la Culture pour le développement de l'éducation artistique et culturelle, en particulier au niveau des ministères concernés mais aussi au niveau local, il est proposé d'adopter un conventionnement pour une durée de trois ans avec le Centre International de Valbonne, pour l'établissement d'un contrat de coéducation dans le domaine des arts et de la culture.

En effet, ces deux entités sont situées dans une proximité territoriale, puisqu'elles font partie du territoire de la CASA et présentent toutes deux un rayonnement local et international.

Le Collège, Lycée et Centre International comptent en 2012/1013, 2300 élèves et étudiants de la sixième à la deuxième année de Classes Préparatoires aux Grandes Écoles et comportent un internat d'excellence.

Le partenariat avec cet établissement débouchera sur la réalisation de différentes actions, mises en place conjointement, pour lesquelles la Direction des musées de la Ville assure la gratuité pour les médiations, ateliers et entrées aux musées, le CIV assurant le transport des élèves.

Ces actions peuvent impliquer des classes de différents niveaux et sont également fondées sur une transversalité permettant de travailler avec des enseignants de différentes disciplines.

Parmi ces actions figure en particulier la mise en place d'une résidence artistique dans le domaine des arts visuels co-organisée par la Direction des musées et le CIV, où elle sera située. Pour ce projet, il est proposé que le CIV attribue gracieusement à l'artiste un hébergement et des locaux pour travailler et prenne en charge sa restauration, l'artiste développant en retour une action auprès des élèves du Centre.

L'artiste concevra et mènera en collaboration avec le service des Publics des musées une proposition culturelle et artistique à l'attention de publics du musée Picasso. Cette collaboration pourra comporter plusieurs interventions que la Direction des musées prendra à sa charge, de même qu'un forfait pour le matériel nécessaire à la création et le transport de l'artiste entre son domicile et le lieu de la résidence (sur la base d'un aller-retour), puis entre la résidence et le musée Picasso.

Le règlement des frais de la résidence incombant à la Commune sera adossé à une convention spécifique signée entre la Commune, le Centre International de Valbonne et l'artiste qui précisera les diverses modalités de ce projet. Elle définira en particulier le règlement par la Commune, sur présentation d'une facture ou d'une note d'honoraire de la part de l'artiste, de la proposition artistique menée auprès de publics du musée.

D'autre part, ce projet de résidence artistique fera l'objet d'une demande de financement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre International de Valbonne dans la mise en œuvre du projet de résidence artistique ;

29-1 - RESIDENCE ARTISTIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE INTERNATIONAL DE VALBONNE - AUTORISATION DE SIGNATURE

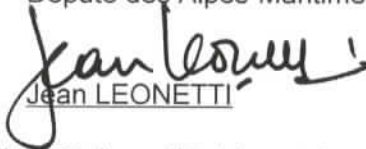
Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME
COMMISSION FINANCES

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et les participations financières relatives à ce projet auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ou de toutes autres institutions.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.29-1 - RESIDENCE ARTISTIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE INTERNATIONAL DE VALBONNE - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 11/10/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 11/10/2013

Numéro de l'acte : DCM2747-13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20131004-DCM2747-13-DE

Date de décision : 04/10/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture